Lundi 13 mars 2017

à Monsieur le Vice-Recteur de la Polynésie française,

Dans le cadre du dispositif PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) signé par l'Unsa, la réforme de l'évaluation des personnels inclut un rendez-vous de carrière se substituant à l'actuelle notation et prévoit donc la fin de l'inspection sous la forme actuelle. Un rendez-vous de carrière est prévu, notamment pour les collègues aux 6e et 8e échelons de la classe normale afin de déterminer une éventuelle accélération de carrière d'un an. Toutefois, dans la phase transitoire que constitue l'année scolaire 2016-2017, les notes pédagogiques des personnels éligibles demeureront un critère pour déterminer ces accélérations de carrière dès septembre 2017.

Dans la circulaire n° 2016-0072 du 16 décembre 2016, la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche invite les corps d'inspection du 1er et 2nd degré à inspecter prioritairement en 2016-2017, les personnels éligibles à un avancement accéléré d'échelon au titre de 2017-2018 sous réserve qu'ils n'aient eu une inspection récente. Par inspection récente, il faut entendre une inspection inférieure ou égale à 3 ans, dès lors qu'il ne s'agit pas d'une inspection réalisée pendant l'année de stage. Dans ces cas, l'inspection donne lieu à une notation.

Il s'agit des personnels qui au 1er septembre 2016 bénéficient au **6ème échelon d'une ancienneté inférieure ou égale à un an** et des personnels qui à la même date bénéficient au **8ème échelon d'une ancienneté comprise entre 6 mois et 18 mois.**

A l'occasion de la CAPL des PLP du mercredi 22 février 2017, le Syndicat des Enseignants de l'UNSA vous a signifié son inquiétude quant à l'application de la demande ministérielle.

Pour assurer une équité de traitement dans chaque corps, le Syndicat des Enseignants de l'UNSA demande au Vice Rectorat de Polynésie française que tous les collègues concernés soient inspectés avant juin 2017.

Temarama VARNEY

Secrétaire Général

Syndicat des enseignants de l'UNSA, Section Académique de Polynésie Française
BP 52 271- 98716 PIRAE
Téléphone : +689 89 77 40 75
mail : sg@seunsa987.org
Site: http://sections.se-unsa.org/polynesie/